

REÇU LE
02 OCT. 2026
AU SCE URBANISME

Metz, le 02 octobre 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
99, rue du Maréchal Foch
B.P. 80805

57208 SARREGUEMINES Cédex

par mail à : david.campanella@agglo-sarreguemines.fr

OBJET : Porter à connaissance – Avis de recevabilité

**Raccordement des eaux usées du projet de construction d'habitat collectif de 12 logements
Rue Fabry à Sarreguemines sur la station de traitement des eaux usées de Sarreguemines**

RÉF. : Votre dossier réceptionné par mail du 27 mai 2026 (version 2)
Cascade n° 57-2026-00301

P.J. : 0

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de «porter à connaissance au Préfet» (PAC) au titre de l'article R.181-46 (autorisation) du code de l'environnement concernant l'opération suivante :

- **Raccordement des eaux usées et de surverse des eaux pluviales du projet d'habitat collectif de 12 logements dénommés "Clos des Faïenceries" situés Rue Fabry à Sarreguemines sur la station de traitement des eaux usées de SARREGUEMINES**

Le projet prévoit, sur un terrain cadastré section 12 n° 725 de 4 908 m², la construction de 12 logements sur 2 niveaux. Les eaux usées, exclusivement domestiques, provenant de l'ensemble immobilier correspondant à environ 36 équivalents habitants (EH), vont générer 2,16 kg/j de DBO5 supplémentaires raccordés à la station d'épuration de Sarreguemines.

Il est prévu de gérer les eaux pluviales des toitures et des espaces extérieurs par infiltration jusqu'à une période de retour de 30 ans en combinant des ouvrages à la parcelle (6 cuves d'infiltration de 10 m³) et des ouvrages collectifs structurants (chaussée réservoir et pavés drainants). En l'absence de réseau

pluvial stricte et de milieu naturel à proximité du projet, une surverse haute est prévue dans le réseau unitaire pour les pluies exceptionnelles.

La valeur maximale de la charge de pollution globale journalière raccordée à la station avant projet pour 2025 correspondait à celle de 49 400 EH. Après projet, elle passe à 49 436 EH, donc bien inférieure à la capacité de traitement maximale de la station de 69 000 EH.

Après examen, je vous informe que le dossier PAC eaux usées dans sa version révisée 2 que vous m'avez fait parvenir par mail du 27 mai 2026, **est recevable**.

L'opération d'assainissement eaux usées devra être réalisée conformément au dossier PAC déposé (Version 2 du 22/05/2026 du bureau d'ingénierie Génie de l'eau) et respecter les prescriptions du code de l'environnement en matières de police de l'eau et des milieux aquatiques.

La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

Une copie de la présente décision sera affichée à la mairie de 57200 SARREGUEMINES où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de porter à connaissance sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique. (<https://www.telerecours.fr/>).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
L'adjointe de l'unité



Signature numérique 

Astride ERMAN

Copie pour information :

- M. le Maire de la Ville de 57200 SARREGUEMINES (+ 1 dossier PAC en version numérique)
- Bureau d'ingénierie Génie de l'eau à 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY (geniedeleau@orange.com)